



CHAMPIONNAT DE FRANCE HABITABLE ENTREPRISE

Grade 4

Yacht Club de Quiberon 10-13 septembre 2015

AVIS DE COURSE

1. **REGLES :**

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions »,
- 1.3. les règlements fédéraux
- 1.4. la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. **PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1. Equipages admis à participer : l'épreuve est réservée aux équipages sélectionnés ayant reçu une invitation suite aux régates sélectives.
- 3.2. La régata se disputera monotype Grand Surprise, fournis par l'organisateur
- 3.3. Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint à l'invitation et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription, établi à l'ordre de la FFVoile à :

**FFVoile - Commission sport entreprise
17 rue H Bocquillon – 75015 Paris**

Tout dossier incomplet (notamment absence du paiement des droits d'inscription, cf. art.4) ne sera pas validé.

3.4 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile portant le visa médical (ou accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique daté de moins d'un an),
- la licence FFSE (possibilité de la prendre sur place)
- le certificat de jauge (pour les spi marqués aux couleurs de l'entreprise)



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- l'autorisation de port de publicité s'il y a lieu
- une autorisation parentale pour les mineurs

3.7 Tout coureur mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité pendant toute la durée de l'épreuve.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Droits d'inscription avec son bateau

Pour les droits d'inscriptions complets arrivés avant le 1^{er} août, les droits requis sont de 2300 € frais de mise à disposition compris. Un chèque de caution de 3600 € est demandé, ainsi qu'un chèque de 3000 € pour la franchise.

5. PROGRAMME

DATE	HORAIRES	PROGRAMME
Mercredi 9 sept	15h00 – 18h00	Confirmation des inscriptions Inventaire et prise en charge des bateaux
Jeudi 10 sept	8h30 à 11h30 9h00 à 11h45 12h00 14h00 19h30	Confirmation des inscriptions Inventaire et prise en charge des bateaux Briefing des skippers Premier signal d'avertissement, courses à suivre Cérémonie d'ouverture
Vendredi 11 sept	8h30 10h00 20h00	Briefing des skippers Premier signal d'avertissement, courses à suivre Soirée des équipages
Samedi 12 sept	8h30 10h00 19h30	Briefing des skippers Premier signal d'avertissement - Courses à suivre Si le nombre de course est suffisant, proclamation des résultats, remise des prix. Pot des équipages
Dimanche 13 sept journée de réserve	7h45 9h00 Après les courses	Briefing des skippers Premier signal d'avertissement, courses à suivre Proclamation des résultats, remise des prix

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions les 9 et 10 septembre 2015.

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construits ou côtiers.
7.2 La zone de course sera la baie de Quiberon et alentours.

8. JAUGE

Le certificat de jauge à jour sera nécessaire pour confirmer l'inscription si vous venez avec un spi aux couleurs de l'entreprise uniquement. Des contrôles de jauge pourront être fait pendant le championnat.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Il est préconisé que les équipages viennent avant un VHF en état de marche.

11. TITRES DÉCERNÉS

11.1. Les titres FFVoile de Champion(ne), de Vice champion(ne) de France et de 3^{ème} seront décernés aux trois premiers du classement. Ils recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

11.2. Le challenge FF Sport entreprise sera remis aux 3 premiers équipages du classement prenant en compte toutes les courses.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. LIMITATION DE SORTIE D'EAU :

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant toute la durée du Championnat, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Championnat de France Habitable Entreprise 2015", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

15. COORDONNÉES

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Commission sport entreprise

17 rue Henri Bocquillon

75015 PARIS

☎ : 33 (0)1 40 60 37 01 📠 : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : www.ffvoile.org

E-mail : voile.entreprise@ffvoile.fr

Organisation Technique :

YC Quiberon

56510 QUIBERON

☎ : 02 35 21 38 88

Internet : <http://ycquiberon.com>

E-mail : ycquiberon@orange.fr

Des paniers repas sont possibles pour le midi. Ils seront à commander au moment de la confirmation des inscriptions.

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5 (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr